

Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 JUILLET 2023

(article L. 2121-15 du CGCT)

L'an deux mille vingt-trois, et le trente et un Juillet le Conseil Municipal de la commune de Séméac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Séméac, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUBAY, Maire.

Date de convocation : 24 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Qui ont pris part aux délibérations : 27

Etaients présents : Michel ABEILHE, Philippe BAUBAY, Caroline BAPT, Christine BARRAUD, Erick BARROUQUERE-THEIL, Annie BAYLAC, Philippe BERARDO, Jonathan BOUTIQ, Pierre CLAVERIE, Yolande DAGUET, Bernard DUCOR, Arnaud DUFAURE, Serge DUFFAU, Philippe EVON, Martine FOCESATO, Simone GASQUET, Alain GALLET, Olivier MARIE, Philippe MILLET, Nathalie ROUMY.

Procurations : Sylvie CHEMINADE donne pouvoir à Caroline BAPT ; Marion CONSTANCE-BOUSQUIE donne pouvoir à Philippe BAUBAY, Wilfrid YEE CHONG TCHI KAN donne pouvoir à Arnaud DUFAURE, Jamila BOULHISME donne pouvoir à Michel ABEILHE Claudine VERGNON donne pouvoir à Christine BARRAUD, Régine POUX donne pouvoir à Pierre CLAVERIE Corinne BRUN donne pouvoir à Philippe EVON

Monsieur Philippe BAUBAY, Maire, ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Il compte vingt (20) présents et sept (7) procurations. Le quorum est atteint, le nombre de votants est de vingt-sept (27), le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Arnaud DUFAURE est désigné Secrétaire de Séance.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 17 JUILLET 2023
--

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire propose d'adopter le Procès-Verbal

Le Procès-Verbal de la séance du 17/07/2023 est adopté à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

**1. Objet : Signature des marchés de travaux de réhabilitation du centre Léo Lagrange.
Délibération N° : 2023-053
Vote : 23 POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS**

Rapporteur : M Philippe BAUBAY, Maire

Exposé des motifs

Monsieur le rapporteur rappelle que le programme de réhabilitation du Centre Léo Lagrange a été décidé par délibération 2022-003 du 31 janvier 2022 et le Maître d'œuvre a été recruté le 29 août 2022.

L'appel d'offre pour les travaux a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée. La Commission d'Examen des Offres en Procédures adaptée s'est réunie le 31 Juillet à 15h.

M le Maire présente le rapport d'analyse des offres ainsi que l'avis de la commission d'examen des offres.

Entendu l'exposé du rapporteur

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vue la délibération 2022-003 portant approbation du projet de réhabilitation du centre Léo Lagrange et demandes de subventions

Vue la délibération 2022-034 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre du programme de réhabilitation du centre Léo Lagrange

Vue la délibération 2023-028 portant approbation de la nouvelle enveloppe budgétaire du projet de réhabilitation du centre Léo Lagrange et sur les demandes de subventions

Vue la délibération 2023-029 du 09/06/23 portant Approbation de l'avenant n°1 aux marchés de maîtrise d'œuvre et de prestation du service du programme de Réhabilitation du centre Léo Lagrange

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2123-1,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre et considérant l'avis de la Commission d'Examen des Offres,

Considérant l'importance de signer les marchés de travaux pour mener à bien la réalisation du projet conformément au calendrier prévisionnel

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et
à l'unanimité

ou

par X Voix POUR, X Voix CONTRE et X ABSTENTIONS

DECIDE

D'attribuer les marchés de travaux aux entreprises ci-après désignées

Lot	Intitulé	titulaire	montant en € HT
2	Démolition, gros œuvre	Gallego	603 568,73 €
9	Serrurerie	Menuisiers Agenceurs de Bigorre	128 892,39 €
12	faux plafond, toile tendue	Lahille	47 416,47 €
13	Revêtement de sol, faïence	Lorenzi	74 977,50 €
14	Peinture	Lorenzi	94 897,50 €
15	Électricité	Fauché	213 000,00 €
16	CVPS	PCS	398 673,00 €
17	Ascenseur	Orona	20 700,00 €
			1 582 125,59 €

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à engager des négociations avec toutes les entreprises candidates concernant les lots suivants :

Lot	Intitulé
1	VRD
4	Mur ossature bois
6	Menuiserie aluminium
7	Menuiserie bois
8	Ebénisterie
10	Plâtrerie
11	Faux plafond
18	Plancher bois
21	Nettoyage



AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à relancer une consultation en procédure adaptée pour les lots suivants déclarés infructueux :

Lot	Intitulé
3	Charpente métallique
5	Couverture bac acier et étanchéité
19	Enduit acoustique projeté
20	GTB

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôture la séance à 19 h30.

Procès-Verbal établi le 04/08/2023

Le Maire

Philippe BAUBAY



Date et heure de début d'affichage :

Date et heure de fin d'affichage :